



demande d explication de "jugement opposable"

Par **recifaliste**, le **11/02/2011** à **19:43**

Bonjour,

suite a une rixe avec une personne, nous avons tout deux ete declarer coupable par le tribunal correctionnel.

l autre personne a eu des soins medicaux.

Sur le rendus de jugement il est ecrit:

"Declare l'intervention de la caisse primaire d assurance maladie irrecevable.
Declare le present jugement opposable a la caisse primaire d assurance maladie."

je recoit une lettre ce jour de la cpam me demandant de payer une somme d argent pour les soins de cette personne.

Que dois je comprendre par rapport au rendus de jugement? Dois je payer cette somme? Ou ils essaient au bluff de me prendre de l argent?

Merci de votre aide je suis désemparé....